

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2015

Le deux novembre de l'an deux mille quinze à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-sept octobre de l'an deux mille quinze conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, Mme BARBET, M. TIXIER, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. ATTAF à M. JOLY
M. LEFEVRE à Mme FOUCAULT
M. YAHIEL à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Ian TIXIER suite à la démission de Madame Martine SCHEIDECKER.

Ensuite, Monsieur le Maire indique avoir reçu une question écrite de Baptiste FOURNIER pour Réussir Ensemble (RE) qui sera abordée en fin de séance et demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

FIXE

- le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) PARIS-SACLAY et rappelle que son adhésion à la Métropole du Grand Paris a été approuvé par délibération en date du 27 novembre 2014, soit dans des délais accordés par Madame le Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique par courrier en date du 4 juillet 2014,

DESIGNE

- M. Thomas JOLY, Mme Caroline FOUCAULT, M. Gérard DOSSMANN et Mme Véronique CHATEAU-GILLE en tant que conseillers communautaires pour représenter la ville de Verrières-le-Buisson au sein de l'établissement public de coopération intercommunale PARIS-SACLAY à compter du 1^{er} janvier 2016,

APPROUVE

- la charte de gouvernance de la future intercommunalité PARIS-SACLAY,

PREND ACTE

- du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2016,

DECIDE

- la création de postes aux services techniques et au service culturel,
- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel,

SOLLICITE

- l'aide aux projets des territoires auprès du Conseil départemental de l'Essonne pour la saison 2015/2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande,

DEMANDE

- au Conseil départemental de l'Essonne, dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme communaux, de modifier la carte du recensement des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la commune (secteurs de forêt de Verrières, de Marienthal, de la Prairie d'Amblainvilliers, des Rinsolles, de la Vallée à la Dame, du lac Cambacérès et de la vallée du Godet (affluent de la Bièvre)) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,

DECIDE

- que la nouvelle voirie du lotissement de cinq lots au 4-6 rue de la Voie Verte portera la dénomination « Allée du Lintard » et que la numérotation sera paire et impaire,
- d'acquérir des emprises foncières pour la mise en accessibilité des arrêts de bus Georges Suant et Croix Pasquier (AI 0082 et AS 0332), Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

- d'acquérir les parcelles section AT n°0004 et AT n°0005, situées route de Bièvres, au prix de 10 000 euros et décide d'accepter le contrat de location pour Monsieur Hans GEHRKEN pour un loyer de 450 euros annuel, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents y afférents,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une aide financière maximale au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

ACCCEPTE

- le classement de la parcelle AN 639, située allée des Bouleaux, dans le domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°152 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur FETERMAN, auteur, pour une séance de dédicace de ses ouvrages à la médiathèque La Potinière le samedi 3 octobre 2015 de 15h à 18h pour un montant de 113 €,
- N°153 Contrat de prestation avec Madame ALADJIDI, auteur, pour une séance de dédicace de ses ouvrages à la médiathèque La Potinière le samedi 3 octobre de 10h à 18h à la médiathèque La Potinière pour un montant de 188 €,
- N°154 Contrat de prestation entre la ville et Madame CHANSIGAUD, auteur, pour une séance de dédicace de ses ouvrages à la médiathèque La Potinière le samedi 3 octobre de 10h à 18h pour un montant de 188 €,
- N°155 2^{ème} avenant modificatif à la régie d'avances du service culturel - RA 57151,
- N°156 Convention entre la ville et Madame THIAM pour une mise à disposition d'un logement sis 2 square des Pâquerettes pour un loyer mensuel de 462,91 €,
- N°157 Convention entre la ville et l'organisme Trittech pour une formation du 30 novembre au 4 décembre 2015 pour un montant de 1 248 € TTC,
- N°158 Contrat de prestation entre la ville et l'association Mixage Fou pour une intervention pour un atelier « Mashup mixage fou » à la médiathèque André Malraux le mercredi 25 novembre 2015 à 15h30 pour un montant de 355 €,
- N°159 Contrat de prestation entre la ville et la compagnie Body&Soul/Corps&Ame pour une représentation d'un spectacle « l'Amant et Ashes to ashes » au Moulin de Grais le samedi 9 avril 2016 à 21h pour un montant de 3 981 € TTC,

- N°160 Convention entre la ville et l'association le Trait d'Union pour Verrières (TUVB) pour un prêt, à titre gracieux, de matériel électoral les 5 et 16 novembre 2015,
- N°161 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur PALLARO, musicien, pour une intervention de jam session le jeudi 17 décembre 2015 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°162 Convention de partenariat entre la ville et la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Chilly-Mazarin - site de Massy afin de mettre en place dans les locaux de la mairie une permanence de travailleurs sociaux de la MDS,
- N°163 Signature d'un marché public relatif aux contrôles techniques des bâtiments communaux avec la société DEKRA pour un montant annuel de 7 854 € TTC,
- N°164 Contrat de prestation entre la ville et Madame JOSSE, écrivain, pour une lecture de ses œuvres à la médiathèque André Malraux le vendredi 27 novembre 2015 à 19h pour un montant de 226 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bievre,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.